



Règlement du tirage

1/ Le tirage est organisé par l'Association des ressources intermédiaires d'hébergement du Québec (ARIHQ), en collaboration avec le Groupe Uniprix et la mutuelle de prévention GESTESS.

2/Admissibilité

- a- Être âgé de 18 ans et plus
- b- Les membres du personnel salarié de l'ARIHQ ne sont pas éligibles au tirage non plus que toute personne demeurant à la même adresse qu'eux.

3/ Description et valeur des prix

- 1^{er} prix : un panier de produits de la SAQ d'une valeur de 300 \$
- 2^e prix : un panier de produits de la SAQ d'une valeur de 300 \$
- 3^e prix : 200 \$
- 4^e prix : 150 \$
- 5^e prix : 100 \$

4/ Durée de la vente des billets

La vente des billets aura lieu à compter du 22 janvier 2010 jusqu'au 20 mai 2010 à 17h ou jusqu'à épuisement des 1500 billets.

5/ Conditions générales

- a- Les prix ne sont pas monnayables.
- b- Le tirage aura lieu le **20 mai 2010 à 18h00**, à l'Hôtel Delta (1620, rue Notre-Dame, Trois-Rivières, Québec) dans le cadre du colloque de l'ARIHQ.
- c- Les personnes gagnantes n'ont pas à être présentes lors du tirage.
- d- Tous les gagnants seront avisés par téléphone au numéro apparaissant sur le billet, et ce, dans les 72 heures (ouvrables) suivant le tirage.
- e- S'ils ne sont pas présents lors du tirage, les gagnants pourront réclamer leur prix directement à l'ARIHQ (2325 rue Centre, bureau 304, Montréal, Québec – Tél. : 514-353-8933) jusqu'au 30 juin 2010.
- f- L'ARIHQ se réserve le droit de demander une pièce d'identité à la personne qui réclamera le prix.
- g- Toute personne gagnante qui n'aura pas réclamé son prix avant le 30 juin 2010 sera réputée y avoir renoncé.
- h- L'achat des billets est final et non remboursable.
- i- Aucun reçu pour don de charité ne peut être émis.

6/ Photographie et nom

L'ARIHQ se réserve le droit d'utiliser le nom des personnes gagnantes ainsi que leur photographie pour fins de diffusion sur son site web ou d'autres médias et aucune indemnité de quelque nature que ce soit ne peut être réclamée à cet égard pour le gagnant.